Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 4

Artikel: 8 mars à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-279043

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

8 mars à Genève

Une semaine mémorable

Pour fêter la Journée internationale des femmes, les féministes genevoises avaient organisé toute une série de manifestations sur différents sujets, du harcèlement sexuel au travail de nuit. Réparties sur toute une semaine, ces rencontres ont montré la vitalité et la diversité du féminisme genevois. Nous en avons retenu deux.

• (jbw) — Stratégies pour la mise en œuvre de l'égalité: les actions positives et les mesures préférentielles ont-elles un avenir en Suisse?

Pour répondre à cette question le Bureau de l'égalité avait réuni autour d'une table, le 6 mars, 4 femmes et 4 hommes, juristes, secrétaires syndicaux, professeurs d'Université, ainsi qu'Andrée Michel, directrice honoraire de recherches au CNRS, et Claudia Kaufmann, déléguée fédérale à l'égalité des droits entre hommes et femmes

Les actions positives sont, selon Andrée Michel et le Conseil de l'Europe (dont la Suisse fait partie) « les mesures de rattrapage qui visent à combler un déficit, individuel ou collectif, subi par les femmes dans tous les domaines de la vie sociale ». Par exemple, donner des bourses aux jeunes filles pour les encourager à entreprendre des formations techniques ou scientifiques et les faire sortir des choix de métiers « bon cœur, beau corps », organiser des cours de recyclage pour les femmes, ouvrir des centres d'information sur leurs droits, convaincre les employeurs d'engager des femmes et de les encadrer. « Si on veut une égalité dans les résultats on ne peut pas supprimer les actions positives ». Tout le monde était d'accord sur ce coup de pouce à donner aux femmes afin qu'elles deviennent cette maind'œuvre qualifiée dont l'économie a besoin.

Ouant aux mesures préférentielles, l'unanimité était moins évidente. En effet les mesures préférentielles sont, parmi les mesures positives, celles qui confèrent un avantage aux femmes en tant que groupe. Pour introduire une mesure préférentielle il faut une base légale, a précisé le professeur Auer et de plus, il ne faut pas que ces mesures préférentielles imposent un sacrifice trop important aux hommes. Ainsi, établir par une loi un quota de x % de femmes professeurs à l'Université, comme le propose Patricia Schulz (cf Femmes Suisses nov. 1988) est une mesure préférentielle que le rectorat semble accueillir avec une certaine retenue. Autre exemple, l'administration norvégienne a fixé un quota de femmes cadres et, en 10 ans, le nombre de ces dernières a doublé.

Dans l'administration fédérale, a précisé Claudia Kaufmann, il existe un grand nombre de quotas « non impératifs », comme par exemple x % de romands, de Tessinois, de radicaux, de PDC, de socialistes...

Conclusion: il ne s'agit pas de faire aller le monde des femmes vers celui des hommes, mais de redéfinir, de reconcevoir la place de chacun dans une perspective d'égalité.

• (ctp) — Création d'un centre de documentation et d'animation: le 8 mars, un débat réunissant différentes responsables de centres de documentation, en Suisse, en France et à l'ONU a permis aux femmes présentes de se renseigner et d'amorcer la réflexion sur un projet original actuellement en voie d'élaboration à Genève.

Inventorier, puis rassembler dans un même lieu — ou le cas échéant localiser — le maximum de documentation sur l'égalité des droits et la condition féminine et la rendre accessible à un public aussi large que possible sous des formes diversifiées, tel est le but poursuivi par la commission chargée d'effectuer une étude de faisabilité à ce sujet.

Le centre de documentation et d'animation projeté serait divisé en trois secteurs distincts quoique interdépendants:

Aux Eaux-Vives,

avenue de Frontenex

l'agence de la Banque hypothécaire

banque cantonale,

du canton de Genève, votre banque matin.

Madame Maria Trunz,

Mad

Inton **ACTUELLES**



Pendant le débat : Kathy Belser, documentaliste à la Commission fédérale pour les questions féminines, Anne-Marie Käppeli, historienne, Marthe Gosteli, responsable de la Fondation Gosteli à Berne.

- Documentation écrite (archives, livres, périodiques, thèses, mémoires, localisation de documents, etc.) à consulter sur place ou à emprunter.
- Vidéothèque (présentant des productions audiovisuelles de femmes et/ou concernant l'égalité des droits).
- Salle polyvalente (permet-

tant l'expression, la communication, l'information sous d'autres formes, débats, rencontres, groupes d'études, productions artistiques diverses, etc.)

Ce centre serait un véritable instrument de travail, d'animation et de formation ouvert à toutes et à tous ainsi qu'un lieu de coordination et de diffusion de l'information et de la documentation, très riche sur le plan local mais éparpillée dans tant de lieux différents. Particulièrement bien situé à Genève, ville internationale, il serait également appelé à s'intégrer dans un réseau d'information plus vaste, au niveau national et international.

Ce projet s'inscrit en tout cas parfaitement dans les mesures propres à réaliser les objectifs fixés par les stratégies de Nairobi pour la promotion de la femme.

« Il faut que l'information soit pertinente, fiable, à jour et diffusée à temps — sous la for-me appropriée — à tous les citoyens d'un pays pour que les politiques soient effectivement formulées et les programmes effectivement exécutés et pour que la perception du rôle et des besoins des femmes dans la société évolue. »1

1 Helen Kolb in « Femmes 2000 », N° 1, 1988.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

La Faculté de Médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE

au Département de pathologie

Charge:

Il s'agit d'un poste à charge partielle, comprenant:

- la direction du département de Pathologie de la Faculté de Médecine et de l'Institut de Pathologie clinique
- l'enseignement de pathologie spéciale et générale
- la direction de recherches

Ce poste implique, par ailleurs, une charge hospitalière à plein temps.

Titre exigé:

doctorat en médecine - diplôme de spécialisation en pathologie (FMH ou équivalent étranger).

Entrée en fonction: 1er octobre 1990 ou date à convenir.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés avant le 3 mai 1989 au secrétariat de la Faculté de Médecine, Centre Médical universitaire, 1, rue Michel-Servet, 1211 GENÈVE 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

La Faculté de Médecine ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ADJOINT

au Département de Médecine

Charge:

Il s'agit d'un poste à charge partielle, comprenant:

- Enseignement de l'enseignement aux malades
- participation à la formation post-graduée et continue dans ce domaine

Ce poste implique, par ailleurs, une charge hospitalière à plein temps en tant que Chef d'une Unité de traitement et d'enseigne-

Titre exigé:

doctorat en médecine - diplôme de spécialiste en Médecine interne (FMH ou

équivalent étranger).

Entrée en fonction : 1er octobre 1989 ou date à convenir.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés avant le 4 mai 1989 au secrétariat de la Faculté de Médecine, Centre Médical universitaire, 1, rue Michel-Servet, 1211 GENÈVE 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.